

COWORKINDIJON

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Cette Charte a pour objet de préciser les règles de vie qui s'appliquent aux coworkers/euses que vous êtes, et de permettre ainsi le bon fonctionnement de COWORKINDIJON.

REGLES DE VIE GENERALES

1. Je respecte les **lieux** et le **matériel** mis à disposition.
2. Je respecte les besoins de **calme** d'autrui.
Je mets mon téléphone sur vibreur.
Je coupe le son de mon ordinateur et j'utilise des écouteurs pour écouter de la musique.
Si le volume des appels téléphoniques d'un autre membre me dérange, je le lui signale poliment. Je suis attentif aux autres lorsque je suis moi-même au téléphone.
3. J'entretiens des **bonnes relations avec les autres** coworkers/euses de COWORKINDIJON. Il est interdit d'adopter tout comportement abusif ou inapproprié de harcèlement, d'agression physique ou verbale, à l'égard du personnel ainsi que des autres utilisateurs ou invités. A défaut, le/la coworker/euse pourra voir ses services immédiatement suspendus et son contrat rompu.
4. Je respecte **l'état d'esprit éco-responsable** de COWORKINDIJON en tendant au zéro déchet.
5. Je sors fumer ou vapoter, et je jette mes mégots dans les cendriers mis à disposition.
6. Je m'engage à partager et véhiculer les **valeurs de COWORKINDIJON** : la coopération, le partage, l'esprit d'entreprendre, la volonté d'apprendre, la considération et le respect.
7. Je respecte les **règles déontologiques et de confidentialité** liées à mon activité professionnelle et à celles des autres utilisateurs. Tout comportement frauduleux/illégal ou utilisation frauduleuse/illégal des services pourront justifier une suspension immédiate de ces services et une rupture de contrat.
8. J'utilise **uniquement les espaces prévus dans mon contrat** avec COWORKINDIJON. L'espace détente situé dans l'open-space (mezzanine), je l'utilise dans le calme et le respect des personnes qui y travaillent.